

UNIVERSITÉ DE NANCY

RAPPORT ANNUEL

DU

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

ET

COMPTES RENDUS

DES FACULTÉS

ANNÉE SCOLAIRE

1933-1934

UNIVERSITÉ DE NANCY

COMPTES RENDUS

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NOVEMBRE 1934



NANCY

IMPRIMERIE J. COUBÉ & FILS, 23, RUE GUSTAVE-SIMON

1935

RAPPORT DE M. MERKLEN

sur le

FONCTIONNEMENT de l'INSTITUT RÉGIONAL d'ÉDUCATION PHYSIQUE DE L'UNIVERSITÉ

pendant l'Année scolaire 1933-1934

Presque exclusivement constituées par les subventions des Pouvoirs Publics, les ressources de l'Institut Régional d'Éducation Physique (qui ne peut demander à ses élèves que des droits d'inscription particulièrement minimes) souffrent grandement des restrictions actuelles. C'est sous le signe d'une véritable détresse financière que s'est écoulée l'année scolaire 1933-1934.

TRAVAUX SCIENTIFIQUES

Plus encore que sur les divers ordres d'enseignement et manifestations de propagande, cette détresse financière a fâcheusement retenti sur l'œuvre de recherches scientifiques. Celles-ci ne sauraient, en effet, être activement poursuivies sans l'acquisition et l'entretien d'un appareillage très coûteux, ni surtout la collaboration d'un personnel technique dont la formation demande des années et que seules une rétribution *convenable* et des fonctions pourvues d'un caractère de *stabilité* suffisant permettraient ensuite de conserver pendant tout le temps nécessaire.

Avec les moyens beaucoup trop limités dont il dispose actuellement, l'activité scientifique de l'Institut s'est néanmoins traduite par une série d'études sur l'éducation et la rééducation respiratoires, effectuées

notamment sur des sujets lymphatiques et qui ont servi de base au rapport sur « Lymphatisme et Education Physique », présenté par le Professeur agrégé Louis MERKLEN, au Premier Congrès International du Lymphatisme, à la Bourboule, le 10 juin 1934. Ces recherches ont d'ailleurs été poursuivies depuis lors et feront l'objet de plusieurs publications ultérieures.

ENSEIGNEMENTS NORMAUX D'EDUCATION PHYSIQUE

Les enseignements ont été donnés dans les conditions suivantes :

A) *Etudiants en Médecine.* — Les 58 étudiants en médecine effectuant à la Faculté de Médecine de Nancy leur troisième année d'études ont été inscrits à l'Institut en vue de l'enseignement médical élémentaire.

B) *Enseignement commun aux candidats au Professorat d'Education Physique (première partie), et au Certificat d'Etudes Supérieures d'Education Physique et Sportive de l'Université de Nancy.* — Cet enseignement a été suivi par 7 hommes et 6 femmes.

a) Pour la *première partie du professorat d'éducation physique*, sur 5 élèves présentées, 1 a été reçue. Le fléchissement qui s'était déjà marqué l'année précédente, tant sur le nombre des élèves présentés que sur celui des élèves reçus, s'est donc encore accentué au cours de la présente année scolaire.

Il y a lieu de remarquer que ce fléchissement coïncide avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions régissant le Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et qu'il est dû, pour une forte part, à ce que les *instituteurs et institutrices*, déjà en fonctions, dans le cadre de l'enseignement primaire, *s'abstiennent désormais* de préparer ce professorat (alors qu'auparavant ils se présentaient volontiers au degré supérieur d'E. P.).

Cette abstention semble devoir être attribuée — au moins pour partie — à la perspective d'avoir à passer, à l'Ecole Normale d'Education Physique de Paris, *deux années d'études* entre la première et la seconde partie des examens du professorat, (le décret du 31 juillet 1933 réorganisant le professorat d'E.P. ne prévoit cependant qu'un intervalle d'une *seule année* entre la première et la deuxième partie des épreuves), sans d'ailleurs que ces deux années d'études entrent en ligne de compte pour l'avancement, l'ancienneté, ni la retraite, et sans non plus que les bourses d'études alors attribuées viennent compenser la perte du traitement et des avantages accessoires déjà acquis par les instituteurs et institutrices en fonctions avant leur entrée à l'Ecole Normale d'Education Physique de Paris.

Quant à la préparation à la deuxième partie du professorat dans les Instituts Régionaux d'E.P. (qui éviterait le séjour de deux ans à Paris), elle est possible théoriquement. Elle le serait, à coup sûr, aussi en pratique, si — ici encore — n'intervenaient des difficultés financières sérieuses; en effet, non seulement les Instituts Régionaux n'ont été dotés *d'aucun crédit supplémentaire* pour l'organisation de ce nouvel ordre d'enseignement (qui cependant serait inévitablement matière à dépenses nouvelles), mais l'incontestable utilité de sa création apparaît juste au moment où la *réduction des crédits normaux* précédemment alloués aux Instituts Régionaux pour leur fonctionnement normal met déjà ceux-ci dans la nécessité de diminuer — sinon de supprimer totalement — leur activité dans beaucoup des domaines où ils avaient cru pouvoir et devoir s'engager.

Dans l'état actuel des choses, il est infiniment regrettable que le Certificat d'Aptitude au professorat d'E.P. soit ainsi délaissé par des jeunes gens et jeunes filles dont beaucoup, — de par les connaissances antérieurement acquises au cours du séjour dans les Ecoles Normales d'Instituteurs et d'Institutrices et de par le contact déjà pris avec l'enseignement en raison des

postes qu'ils occupent dans les écoles primaires, — seraient cependant *particulièrement aptes* à préparer l'examen et à exercer la profession à la satisfaction de tous et qui, d'ailleurs, *ont constitué jusqu'en 1933 l'élite des candidats reçus au degré supérieur d'éducation physique.*

Il est opportun — et il semble urgent — de mettre à l'étude les moyens susceptibles de ramener à la préparation du Certificat d'Aptitude au professorat d'E.P. cette catégorie particulièrement intéressante de candidats et candidates.

b) Pour ce qui concerne le *Certificat d'Etudes supérieures d'Education Physique et Sportive de l'Université* 3 candidats ont subi avec succès les épreuves et reçu le diplôme à la session de juillet.

c) *Enseignement commun aux candidats au Certificat d'Aptitude à l'Education Physique (degré élémentaire) et au Diplôme de Moniteur d'Education Physique et Sportive de l'Université de Nancy.* — 45 hommes et 48 femmes se sont inscrits, soit pour suivre cet enseignement, soit comme auditeurs libres.

Les 13 candidats et candidates du *Diplôme de Moniteur* ont tous subi avec succès les épreuves à la session de juillet.

D'autre part, 14 élèves se sont présentés au Certificat d'Aptitude à l'Education physique (examen d'Etat) que 9 d'entre eux ont subi avec succès; il est à remarquer que, comme l'an dernier, les cinq élèves refusés à cet examen ont échoué à l'épreuve préliminaire d'instruction générale.

Cette année encore, des groupements très nombreux et très divers d'éducation physique et sportive de Nancy et de la Région ont tenu à faire suivre ces enseignements par leurs moniteurs et monitrices : Stade Universitaire Lorrain, Club Athlétique de l'Union Franco-Américaine, Association Sportive Lorraine, Union Régionale Drouot, Fédération Lorraine des Sociétés de Gymnastique, Sport Nancéen, etc.

ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SPORTIFS SPÉCIAUX

A peu près seul en France, l'Institut de Nancy a cherché et cherche de plus en plus à compléter ses enseignements normaux d'éducation physique générale par des enseignements sportifs spéciaux, organisés d'accord avec les groupements sportifs nationaux et régionaux intéressés.

a) *Athlétisme*. — Comme l'an dernier, la réduction des crédits normaux de l'Institut d'une part, et l'impossibilité où s'est trouvée la Fédération Française d'Athlétisme de subventionner cet ordre d'enseignement d'autre part, ont amené à surseoir à la reprise des cours théoriques et pratiques de courses à pied, de sauts et de lancer, préparatoires au Brevet d'Éducateur Sportif de cette Fédération.

b) *Football-Association*. — Par contre, la Fédération Française de Football-Association ayant renouvelé à l'Institut de Nancy sa subvention habituelle, l'enseignement complémentaire concernant ce sport a pu être donné dans les conditions habituelles. Il a été suivi par 12 élèves, dont 5 ont reçu le certificat d'assiduité prévu par la Fédération.

c) *Sports d'hiver et Ski*. — D'accord avec la Fédération Française de Ski, l'Institut de Nancy a organisé, pour la première fois, au cours de l'hiver 1933-1934, un enseignement théorique et pratique de gymnastique sur ski, comportant huit séances, qui a été suivi par 20 hommes et 15 femmes.

L'Institut étudie à l'heure actuelle avec la Fédération Française de Ski les moyens de sanctionner dans l'avenir cet enseignement soit par un diplôme, soit par un certificat d'assiduité.

d) *Alpinisme et Escalade*. — A la demande du Groupe Vosgien du Club Alpin Français, un enseigne-

ment technique préparatoire à la pratique de l'escalade et de l'alpinisme a été organisé l'an dernier (*une séance par semaine pendant toute l'année scolaire*) et a été suivi, en 1933-1934, par 8 hommes et 11 femmes.

ENSEIGNEMENT DE PERFECTIONNEMENT AUX MEMBRES
DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELÈVES
DE L'INSTITUT DE NANCY

En dehors des manifestations diverses (sorties, bals, etc...) prévus pour entretenir la camaraderie entre ses membres, l'Association des Anciens Elèves de l'Institut de Nancy, créée en 1933, a demandé à l'Institut d'organiser à l'intention de ses membres, dans les locaux et avec la collaboration du personnel enseignant de l'Institut, en semaine dans la soirée ou le dimanche matin, *une série de cours complémentaires pratiques* destinés à *entretenir et parfaire la formation et les connaissances techniques* des anciens élèves. Ont ainsi eu lieu, en 1933-1934, des cours de : basket-ball, exercices d'assouplissements généraux, gymnastique rythmique, exercices éducatifs d'athlétisme.

A chacune des séances ainsi organisées assiste en moyenne une *vingtaine* d'anciens élèves de l'Institut.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE
AUX ETUDIANTS DES FACULTÉS ET INSTITUTS
DE L'UNIVERSITÉ

Dans son rapport adressé l'an dernier au Conseil de l'Université de Nancy, M. le Professeur MICHON dénonçait la négligence des étudiants à l'égard de leur culture physique « qu'ils devraient pourtant considérer comme un complément et un délassement de leur travail intellectuel ».

La situation ne s'est pas améliorée à ce point de vue au cours de l'année qui vient de s'écouler. Une

soixantaine d'étudiants à peine — chiffre nettement insuffisant relativement au nombre total des inscrits dans nos Facultés et Instituts, — ont suivi l'enseignement régulier d'éducation physique générale organisé à l'Institut depuis plusieurs années grâce à l'entente intervenue entre l'Université et le Stade Universitaire Lorrain. Nos étudiants s'avèrent plus friands de sport de compétition que d'éducation physique générale judicieusement progressive, et semblent trop oublieux des méfaits que peut déterminer la pratique sportive lorsqu'elle n'est pas précédée d'une préparation physique convenablement conduite et dosée.

RELATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET LEUR PERSONNEL

a) Le Directeur de l'Institut a continué ses fonctions de médecin consultant du *Lycée Henri-Poincaré* pour l'éducation physique.

Le Lycée a, malheureusement, été atteint lui aussi par les réductions de crédits et celles-ci l'ont amené, à la rentrée d'octobre 1933 à supprimer *les séances hebdomadaires spéciales de rééducation physique* dont le programme avait été établi d'après les indications fournies par l'Institut d'Education Physique et où les lycéens étaient répartis en groupes appropriés après des examens médicophysologiques passés à l'Institut.

A l'heure actuelle, seuls les élèves du lycée faisant partie de l'*Association Sportive du Lycée Henri-Poincaré* sont encore examinés et contrôlés gratuitement à l'Institut, au point de vue médical et physiologique, dans les mêmes conditions que les membres des sociétés agréées.

b) Le Directeur de l'Institut a participé personnellement aux *Stages Intercantonaux d'éducation physique du personnel de l'Enseignement primaire* qui ont été organisés cette année en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges. Des conférences sur « la nécessité

et les modalités de l'éducation physique à l'école », sur « la part que peuvent prendre l'instituteur et l'institutrice au contrôle de l'éducation physique », sur « les caractéristiques essentielles de la méthode française actuelle d'éducation physique », ont été ainsi faites par le professeur agrégé MERKLEN à Nancy, Lunéville, Thiaucourt, Saint-Nicolas-de-Port, Audun-le-Roman, Epinal, Neufchâteau, Remiremont et Saint-Dié.

c) Les conditions financières actuelles ont, cette année encore, empêché la réalisation du projet d'utilisation du Parc des Sports du Pont-d'Essey par la population universitaire et scolaire de l'agglomération nancéienne tout entière.

RELATIONS AVEC LES GROUPEMENTS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DE SPORT

L'Institut continue à jouir auprès des pouvoirs sportifs nationaux et régionaux d'une réputation qui persiste à lui assurer auprès d'eux une place de premier plan.

Le Directeur de l'Institut de Nancy s'est vu renouveler ses fonctions de membre de la Commission d'Éducation Physique de la Fédération Française d'Athlétisme et de membre des Commissions Médicales du Comité National des Sports, de la Fédération Française de Natation et Sauvetage et de la Fédération Française de Ski. La Fédération Française de Football-Association, dont il était depuis plusieurs années conseiller médical (et qui est une des plus importantes de France, puisqu'elle groupe plus de 300.000 licenciés) vient, en outre, de le nommer à la présidence de ses Services Fédéraux de Surveillance Médicale et Physiologique, en lui confiant le contrôle de l'activité de ses « médecins fédéraux » répartis sur tout l'ensemble du territoire français.

C'est grâce à ces relations entre le professeur agrégé

MERKLEN et nos grandes Fédérations sportives que l'Institut de Nancy a pu développer encore cette année ses enseignements complémentaires spéciaux.

SERVICES D'EXAMENS MÉDICO-PHYSIOLOGIQUES GRATUITS DES MEMBRES DES SOCIÉTÉS AGRÉÉES

Le Service a effectué, au cours de l'année, 204 examens portant sur les membres de divers groupements d'éducation physique et de sport, notamment : le Stade Universitaire Lorrain, le Club Athlétique de l'Union Franco-Américaine, la Société de Préparation Militaire de Nancy-Grémillon, les Eclaireurs de France, le Cercle des Nageurs et l'Escadron de Lorraine.

CONFÉRENCES DE PROPAGANDE

Ici encore, la restriction et la pénurie des crédits — et le fait qu'aucun frais de déplacement n'a été prévu à cet effet — ont amené une réduction regrettable de l'activité de l'Institut, qui se voit ainsi dépourvu à peu près totalement d'un précieux moyen de propagande et d'action auprès des divers groupements d'éducation physique et de sport.

A Nancy même, deux conférences ont été faites par le professeur agrégé MERKLEN, l'une aux membres de la « Garde Notre-Dame » ; l'autre aux membres de la « Journée des Cadres » de l'Union Drouot. En Meurthe-et-Moselle, trois conférences publiques sur « Le Rôle et la Place de l'Athlétisme dans l'Éducation Physique et les Sports » ont pu avoir lieu, sous les auspices du Comité départemental d'Athlétisme, à : Neuves-Maisons, Varangéville et Foug. Par contre, aucune manifestation de ce genre n'a pu avoir lieu cette année dans les départements de la Meuse et des Vosges, qui font cependant partie du rayon officiel et normal d'action de l'Institut de Nancy.

De même, l'organisation des conférences publiques

prévues à la Salle Poirel de Nancy n'a pu aboutir, en raison de la réduction des crédits de fonctionnement de l'Institut.

RELATIONS AVEC LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Des relations suivies se sont établies entre l'Institut de Nancy et plusieurs groupements du Grand-Duché de Luxembourg.

D'une part, la *Société des Sciences Médicales du Grand-Duché* a demandé au Professeur agrégé Louis MERKLEN de venir exposer, le 11 mars 1934, à ses membres les principes et les modalités pratiques du contrôle médico-physiologique de l'éducation physique et des sports.

D'autre part, M. DECKER, secrétaire général du *Conseil Supérieur d'Education Physique du Grand-Duché*, est venu à l'Institut de Nancy faire divers exposés concernant notamment le rôle de l'éducation physique dans la correction des déviations de la colonne vertébrale; en retour, le Directeur de l'Institut de Nancy doit aller prochainement faire dans le Grand-Duché, sous les auspices du Conseil Supérieur d'Education physique, diverses conférences publiques médico-sportives.

Une nouvelle conférence publique du professeur agrégé Louis MERKLEN, sur « Les conditions actuelles de la pratique des sports » est prévue pour janvier prochain à Luxembourg.

Le Conseil supérieur d'Education Physique du Grand-Duché a en outre mis à l'étude les moyens d'assurer la fréquentation de l'Institut de Nancy par des élèves Luxembourgeois (médecins, d'une part; instituteurs, d'autre part), et trois institutrices viennent suivre, depuis la rentrée, les cours de l'Institut de Nancy.
